



CONTAMINES
MONTJOIE

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230323-DEL2023038-DE

COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

S²LOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-TROIS MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 MARS 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Florian GIBIER, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ

ABSENTS EXCUSES : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Elisabeth Mollard), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François Barbier), Marie-Noëlle LAVERTON

ABSENTS : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : ASSAINISSEMENT - CONVENTION POUR LE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	DEL2023-38
--	-------------------

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2224-19-1 et R2224-19-5,

VU l'article 7 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle d'assainissement non collectif,

VU le règlement de l'assainissement non collectif de février 2020,

L'objectif principal du service public d'assainissement non collectif (SPANC) des Contamines-Montjoie est de s'assurer que les installations d'assainissement non collectif sont conformes à la réglementation et ne présentent pas de risques de pollution des sols et des cours d'eau.

Dans ce cadre, la SARL NICOT Contrôle, assure sur la Commune des Contamines-Montjoie les missions de :

- contrôles périodiques des installations existantes
- contrôle des installations neuves ou à réhabiliter

Sur les deux dernières années, voici le nombre de contrôles réalisés :

- Contrôle réalisé en 2022 : 1 contrôle avant-vente.
- Contrôles réalisés en 2021 : 2 contrôles avant-vente et 1 contrôle avant travaux.

Il convient aujourd'hui de conventionner à nouveau avec la SARL NICOT Contrôle afin de définir le montant des honoraires et les modalités d'intervention.

Monsieur le Maire ne prend part ni au débat, ni au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

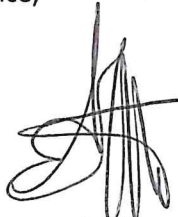
Pour : 10	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : DE VALIDER la convention pour le
d'assainissement autonome entre la commune et la SARL N

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
contrôle des installations
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le
S²LOW
ID : 074-217400852-20230323-DEL2023038-DE

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

En Mairie, le 23 mars 2023
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 23 mars 2023
Le Maire,
François BARBIER

